



CH-3003 Berne, OFEV, He

A Messieurs

C. Triboulet, AAPPMA La Franco-Suisse
G.A. Matile, Association La Gaule

N° de référence: J243-0608
Votre référence:
Notre référence: He
Dossier traité par: He
Berne, le 16 juin 2010

Epizootie dans le Doubs

Messieurs les Présidents,

Nous avons bien reçu vos courriers du 31 mai, resp. du 4 juin 2010 qui ont retenu toute notre attention. Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier ainsi que votre association de l'engagement que vous manifestez en faveur de la protection du poisson et de son milieu. Tout comme vous, nous sommes très préoccupés par les mortalités importantes constatées dans les eaux du Doubs ces dernières semaines. Jusqu'à aujourd'hui, une explication claire du phénomène n'a toutefois pas pu être mise en évidence compte tenu notamment de la conjonction de plusieurs facteurs potentiels, tant naturels (stress imputable à la fraie, faibles débits, etc.) qu'anthropogènes (éclusées, vanne de fond, mauvaise qualité des eaux, etc.). Dans ces conditions, les rapports de causalité restent extrêmement difficiles à établir.

En ce qui concerne vos demandes similaires, à savoir la mise en application immédiate de l'article 10 de l'Accord international, nous pouvons vous informer de la manière suivante:

L'article 10 de l'Accord international introduit le principe de l'échange d'informations en cas d'événements susceptibles de porter préjudice aux milieux aquatiques. Il charge les autorités compétentes (les cantons de Neuchâtel et du Jura du côté suisse) de s'informer mutuellement, notamment sur les mesures à entreprendre. En l'occurrence, les autorités compétentes aussi bien françaises que suisses ont bien procédé à un échange systématique des informations disponibles. Je me réfère par exemple au communiqué de presse du canton du Jura du 10 juin 2010 relatif aux analyses du « Laboratoire pour le diagnostic des maladies du poisson ». Si ces analyses confirment bien la présence du champignon du genre *Saprolegnia* sur le poisson, les

Daniel Hefti
OFEV, 3003 Berne
Tél. +41 31 322 92 42, fax +41 31 323 89 74
daniel.hefti@bafu.admin.ch
<http://www.environnement-suisse.ch>

N° de référence: J243-0608

causes de l'affection restent mystérieuses. Il en est de même en ce qui concerne l'analyse de la qualité physico-chimique de l'eau et du substrat qui, des deux côtés de la frontière, ont fait l'objet d'investigations poussées. Je me réfère à ce propos au courrier de la DDT du Doubs que nous venons de recevoir concernant les analyses de cyanophycées dans le Doubs. Contrairement au cas de la Loue, les analyses n'ont pas décelé, dans l'eau ou le substrat, des concentrations en cyanophycées qui justifient des mesures sanitaires. Par conséquent et sur la base des informations disponibles, il faut bien reconnaître que la mise en œuvre de mesures ciblées de protection du poisson ou l'élaboration d'une quelconque directive précise s'avèrent difficiles.

Dans l'espoir d'avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs les Présidents, nos meilleures salutations.

Office fédéral de l'environnement OFEV
Président de la Commission mixte

Erich Staub



Copie aux membres de la Commission mixte